

PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 24 juillet 2023

Délibération N° DE_2023_151

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	15
Date de la convocation : 19/07/2023		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES
Représentés : Cyril DJALMIT par Florence BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES par Michèle BUISSON
Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Tarif CAMPING pour les saisonnier

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission tourisme, décide que les tarifs suivants seront applicables au camping exclusivement aux saisonniers travaillant sur la commune :

- Location emplacement van ou caravane : 90.00 € /mois
- Location emplacement tente : 80.00 € /mois
- Charges/ mois : 10.00 €

TS/jour/personne : 0.20 € soit 6.20 €/mois/personne

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MAURIN
Président de séance

Christelle FOLCHER
Secrétaire de séance



DE_2023_151